

BUDGET VILLE – ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DE 2022

Cette note est annexée au budget primitif 2022 et sera publiée sur le site internet de la commune.

L'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. De ce fait, les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles doivent annexer au budget primitif et au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

1. LES RESULTATS 2021

Le résultat global de clôture se décompose de la manière suivante :

	Résultat de clôture 2020	Résultat 2021	Transfert des résultats du budget annexe d'assainissement	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	3 269 932,85	786 279,53	510 719,89	4 566 932,27
Investissement	-1 639 869,39	1 013 995,87	620 959,36	-4 914,16
TOTAL	1 630 063,46	1 800 275,40	1 131 679,25	4 562 018,11

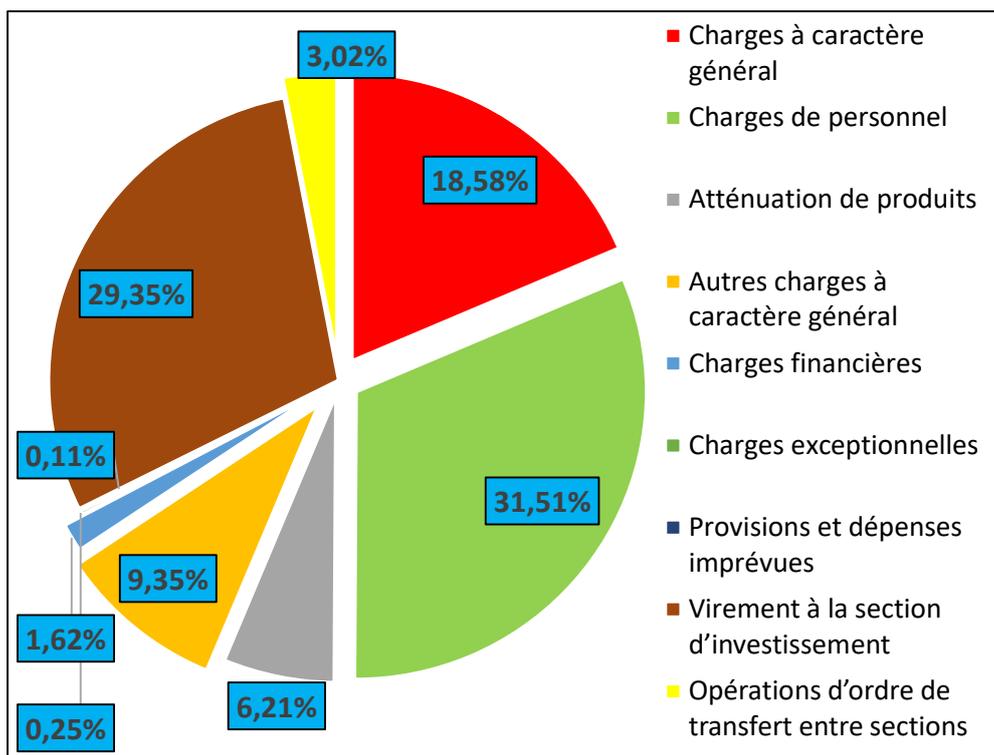
Les restes à réaliser de 2021 reportés en 2022 s'élèvent en dépenses à 2 110 700 € et à 714 500 € en recettes.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Le budget primitif 2021 s'élève à 11 456 418,11 € en dépenses et en recettes.

a) Les dépenses

Chapitre	Budget précédent (BP + DM)	Propositions 2022	Ecart en €
011 Charges à caractère général	1 888 314,00	2 128 496,00	240 182,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 500 000,00	3 610 000,00	110 000,00
014 Atténuations de produits	871 000,00	711 000,00	-160 000,00
65 Autres charges de gestion courante	1 036 350,00	1 071 550,00	35 200,00
66 Charges financières	209 000,00	186 000,00	-23 000,00
67 Charges exceptionnelles	490 419,89	28 400,00	-462 019,89
68 Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00	2 000,00	0,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 568,85	10 742,11	-9 826,74
023 Virement à la section d'investissement	3 652 200,00	3 362 430,00	-289 770,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	383 600,00	345 800,00	-37 800,00
Total des dépenses de fonctionnement	12 053 452,74	11 456 418,11	-597 034,63



Les charges à caractère général progressent en raison d'un retour à la normale de l'activité des services suite au COVID (reprise des manifestations, déplacements scolaires...) tout en poursuivant les efforts sur l'entretien et la maintenance du patrimoine communal (bâtiments, espaces verts, enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public). Ce chapitre est aussi impacté par l'augmentation générale liée à l'inflation, aux dépenses d'énergie et de gaz.

Les charges de personnel évoluent en raison de l'arrivée des nouveaux agents pour compléter les services (notamment de la directrice générale des services, d'un responsable communication, d'une responsable de projets et d'un renfort à l'accueil et à l'état-civil) et des facteurs d'augmentation mécanique liées à l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Les atténuations de produits connaissent une nette réduction suite à la restitution de l'annuité des emprunts voirie du Muretain Agglo faisant l'objet d'un remboursement par la Ville en attribution de compensation d'investissement.

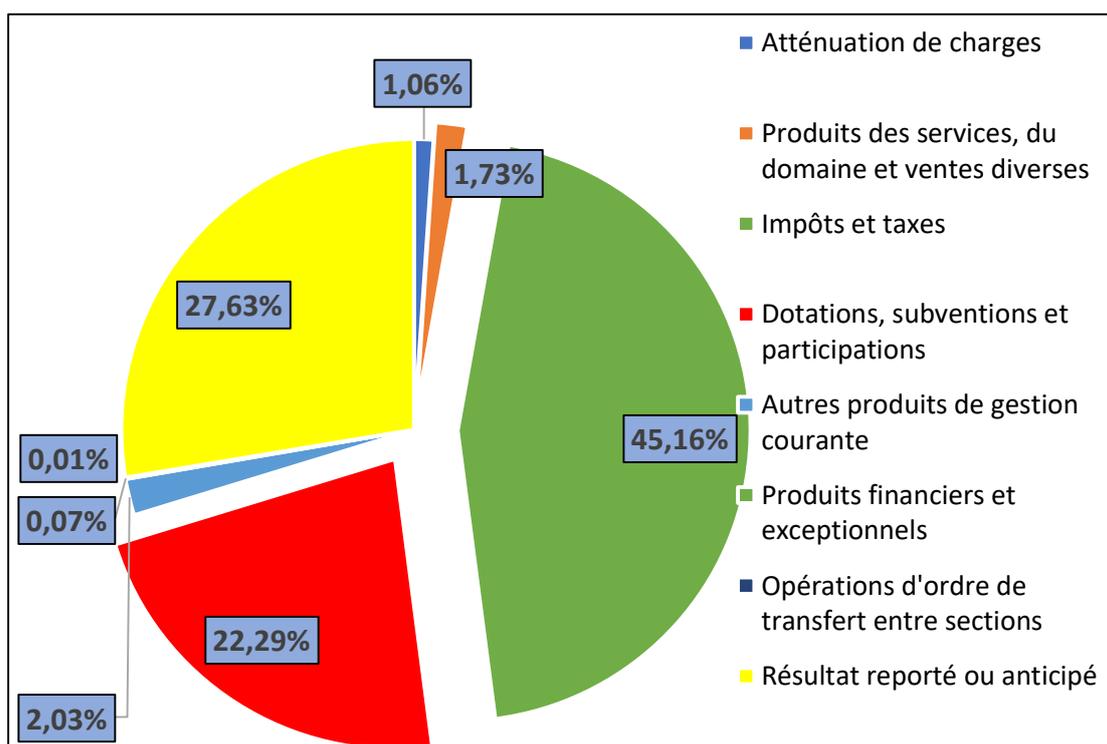
L'inscription de créances admises en non-valeur (provision sur les redevances d'assainissement de 2010 à 2017) et l'évolution de la subvention allouée au CCAS (GVT et assurance du personnel) engendrent une augmentation des autres charges de gestion courante (chapitre 65).

Après le versement des excédents d'exploitation du budget annexe d'assainissement à hauteur de 441 472,98 € au Muretain Agglo, les charges exceptionnelles se réduisent nettement en 2022. Elles comprennent notamment l'aide pour les ravalements de façades et celle versée au FASECO en faveur de l'Ukraine.

Le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements permettent de dégager un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 3 708 230 €, contre 4 035 800 € en 2021.

b) Les recettes

Chapitre	Budget précédent (BP + DM)	Propositions 2022	Ecart en €
013 Atténuation de charges	181 000,00	122 000,00	-59 000,00
70 Produits des services	189 600,00	198 200,00	8 600,00
73 Impôts et taxes	4 943 000,00	5 174 000,00	231 000,00
74 Dotations, subventions et participations	2 556 400,00	2 553 700,00	-2 700,00
75 Autres produits de gestion courante	227 500,00	233 100,00	5 600,00
76 Produits financiers	100,00	100,00	0,00
77 Produits exceptionnels	159 900,00	8 000,00	-151 900,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 300,00	1 500,00	-13 800,00
002 Résultat reporté ou anticipé	3 780 652,74	3 165 818,11	-614 834,63
Total des recettes de fonctionnement	12 053 452,74	11 456 418,11	-597 034,63



La progression du chapitre 73 est due à la revalorisation forfaitaire des bases à hauteur de 3,40 % et à l'arrivée de nouveaux habitants.

Le chapitre 74 se maintient à un niveau comparable à celui de l'an dernier en raison essentiellement de l'estimation des dotations de l'Etat (DF, DSR et DNP). Les chiffres définitifs seront intégrés lors de la prochaine décision modificative 2022.

Evolution en €	2020	2021	2022	2022 / 2021
Dotation forfaitaire	999 042	1 003 863	1 007 000	0,31%
Dotations de péréquation (DSR / DNP)	1 191 350	1 359 962	1 360 000	0,00%
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	916 530	1 032 089	1 032 000	-0,01%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP) part principale et majoration	274 820	327 873	328 000	0,04%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	2 190 392	2 363 825	2 367 000	0,13%

Les recettes exceptionnelles se contractent en raison de l'encaissement en 2021 des indemnités de sinistres après un vol et d'écritures de régularisation au titre de rattachements effectués à tort.

Les travaux en régie feront l'objet d'intégration budgétaire au fur et à mesure de leur réalisation par le service technique dans le courant de l'année. De plus, en 2021, le chapitre 042 a aussi comptabilisé les écritures liées à la sortie d'actif de biens et à la reprise d'amortissement sur des immobilisations. Tout ceci explique la baisse de la prévision budgétaire du chapitre 042.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

Le budget primitif 2022 s'élève à 5 785 030,99 € en dépenses et 6 861 844,16 € en recettes.

a) Les dépenses (y compris restes à réaliser 2021)

Chapitre	Budget précédent (BP + DM)	Propositions 2022	Ecart en €
Hors opérations d'équipement	1 400 000,00	1 389 000,00	-11 000,00
Opérations d'équipement	3 802 512,94	3 502 516,89	-299 996,05
10 Dotations, fonds divers et réserves	671 959,36	0,00	-671 959,36
16 Emprunts et dettes assimilés	641 000,00	777 000,00	136 000,00
020 Dépenses imprévues (investissement)	30 636,06	29 999,94	-636,12
458 Opération pour compte de tiers	45 000,00	62 000,00	17 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections	15 300,00	1 500,00	-13 800,00
041 Opérations patrimoniales	8 100,00	18 100,00	10 000,00
001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 018 910,03	4 914,16	-1 013 995,87
Total des dépenses d'investissement	7 633 418,39	5 785 030,99	-1 848 387,40

Les principaux investissements qui seront réalisés en 2022 sont les suivants :

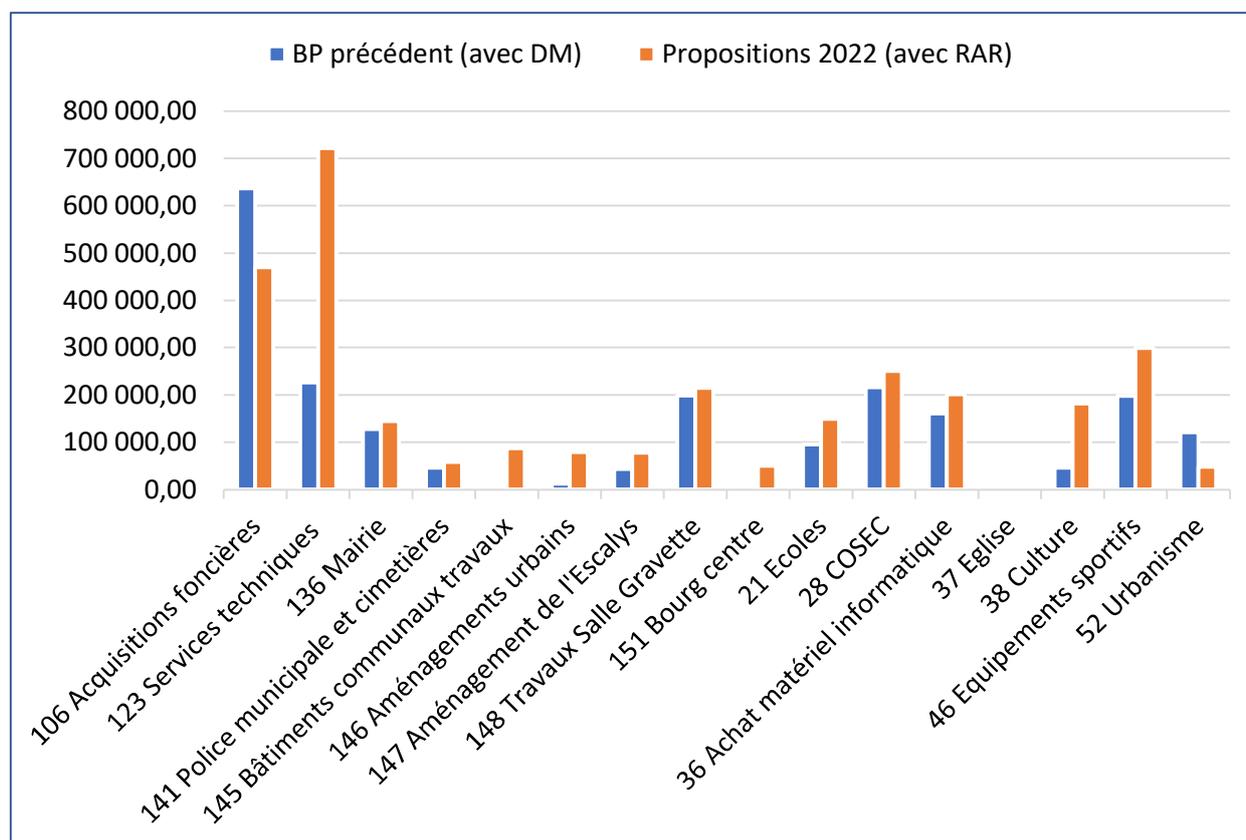
- La phase 2 de la rénovation du gymnase du COSEC ;
- L'achèvement de la rénovation des tribunes ;
- La finalisation de l'aménagement de l'Escalys ;
- La première phase de la video-protection ;
- La modernisation des écoles ;
- Les études dans le cadre du projet "Bourg-Centre".

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) est une forme de participation au financement des équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction d'un ensemble de logements. Les travaux sont enregistrés au compte 458 des opérations pour le compte de tiers pour un montant de 62 000 €.

Pour 2022, les PUP sont détaillés ci-dessous :

Localisation	Nature des travaux	Financier
Lotissement « Bocage » - Rue René Zago	Création réseau électrique	Equation Urbaine
Lotissement « L'Allée du Papillon » - Avenue des Ondes Courtes	Création réseau électrique	Hectare
Lotissement route de Bruno-Mingesèbes	Création réseau électrique	Mme Verdier
Lotissement route de Saint-Clar	Création réseau électrique	Mr Dagorn

Hors autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), les opérations d'équipement se présentent comme suit :



La gestion sous forme d'AP / CP permet d'effectuer une gestion pluriannuelle de l'engagement des dépenses. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice sont retracées dans le budget.

Plusieurs opérations font l'objet d'une programmation annuelle (AP / CP) :

- L'Escalys

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2015 à 2018 (réalisé)	Crédits de paiement 2019 (réalisé)	Crédits de paiement 2020 (réalisé)	Crédits de paiement 2021 (estimé)	Crédits de paiement 2022 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
Centre Plurifonctionnel (opération 129)	2 543 000	445 702,53	1 666 469,02	281 150,27	146 704,07	2 974,11	2 543 000

- Rénovation et extension des tribunes du Stade

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2019 (réalisé)	Crédits de paiement 2020 (réalisé)	Crédits de paiement 2021 (estimé)	Crédits de paiement 2022 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
Rénovation et extension des tribunes du stade (opération 149)	1 200 000 €	61 375,35 €	845 184,04 €	116 335, 22 €	177 105,39 €	1 200 000 €

- Rénovation et extension du COSEC

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2020 (réalisé)	Crédits de paiement 2021 (estimé)	Crédits de paiement 2022 (solde estimé)	Total des crédits de paiement
Travaux de rénovation et d'extension du COSEC (opération n°150 « Rénovation et extension du COSEC »)	2 199 000 €	1 007 504,85 €	909 557,76 €	281 937,39 €	2 199 000 €

b) Les recettes (y compris restes à réaliser 2021)

Chapitre	Budget précédent (BP + DM)	Propositions 2022	Ecart en €
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 160 218,39	1 401 114,16	240 895,77
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	539 000,00	426 000,00	-113 000,00
13 Subventions d'investissement	1 720 800,00	729 400,00	-991 400,00
16 Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00	0,00	-1 000 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	5 000,00	0,00
024 Produits de cessions	532 000,00	521 000,00	-11 000,00
45 Opérations pour le compte de tiers	34 000,00	53 000,00	19 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	3 652 200,00	3 362 430,00	-289 770,00
040 Opérations d'ordre entre sections	383 600,00	345 800,00	-37 800,00
041 Opérations patrimoniales	8 100,00	18 100,00	10 000,00
Total des recettes d'investissement	9 034 918,39	6 861 844,16	-2 173 074,23

Le chapitre 10 des dotations, fonds divers et réserves comprend la taxe d'aménagement et le FCTVA. Cette recette est calculée sur les dépenses d'investissement de N-1.

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à l'affectation de résultat de fonctionnement 2021 permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté en 2021.

Les subventions 2022 intègrent notamment une prévision à hauteur de 510 K€ au titre de la rénovation et de l'extension du COSEC par l'Etat (DSIL), la Région et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, 53 K€ pour des travaux aux écoles F. Arthaud et E. Tabarly par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et 52 K€ pour la rénovation et l'extension des tribunes du Stade par la Région.

Les produits de cession se détaillent en 60 000 € pour la cession des logements situés 8 et 10 avenue de la République et 11 place Nationale et en 461 000 € pour la cession de terrains situés Moulin de la Jalousie.

Dans le cadre des PUP, la participation de la société ou du particulier fait l'objet d'une inscription budgétaire en recettes d'investissement au compte 458.

4. LES TAUX D'IMPOSITION

Inchangés depuis 2016, les taux d'imposition votés par la Commune ne sont pas modifiés pour 2022.

Suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % a été transféré à la commune en 2021.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties devient 47,35 % (soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 25,45 %).

Les taux d'imposition sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Taux 2021	Taux 2022	Ecart de taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	47,35 %	47,35 %	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	125,32 %	125,32 %	0,00 %

Conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636 B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé depuis 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

5. LES PRINCIPAUX RATIOS

Ratios		Valeurs de la commune	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL 2021)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	798,45	1 071,00
2	Produits des impôts directs / population	484,23	596,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	854,19	1 272,00
4	Dépense d'équipement brut / population	510,46	292,00
5	Encours de la dette / population	799,26	862,00
6	Dépense Globale de Fonctionnement / population	243,92	173,00
7	Dépense de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	46,59%	60,50%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et Remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	102,85%	91,10%
9	Dépense d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	59,76%	22,90%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	93,57%	67,70%

6. LA DETTE

L'annuité 2022 prévisionnelle est inscrite pour un montant de 958 000 € (contre 845 000 € au budget précédent).

Dans ces conditions, l'encours de la dette devrait être de 6 985 541,41 € au 31 décembre 2022.

La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) permet d'apprécier le nombre d'années nécessaires à une commune pour rembourser l'intégralité du capital de sa dette à partir de sa seule épargne brute. Il est recommandé que sa valeur n'excède pas 10 ans. En 2022, cette capacité atteindrait 9 années en raison de la dégradation de l'épargne brute (contre 6,9 en 2021). Cette situation devrait s'inverser grâce à la réduction du capital restant dû et à la progression de l'épargne brute en 2023.